

CONSEIL INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS DE FESTIVALS DE FOLKLORE ET D'ARTS TRADITIONNELS



CONSIDÉRANT AVEC L'UNESCO QUE LA CULTURE TRADITIONNELLE FAIT PARTIE DU PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ;

RECONNAISSANT QUE LES ARTS TRADITIONNELS SONT UN PUISSANT MOYEN DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES DIFFÉRENTS PEUPLES ET D'AFFIRMATION DE LEUR IDENTITÉ ET DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE;

SOULIGNANT QUE LES FESTIVALS DE FOLKLORE RASSEMBLENT DES ARTISTES DANS UNE ATMOSPHÈRE D'AMITIÉ ET DANS UN ESPRIT DE CULTURE DE PAIX;

AFFIRMANT LEUR VOLONTÉ COMMUNE DE SERVIR LES OBJECTIFS DU CIOFF INTERNATIONAL,



CHARTRE

DU LABEL

« FESTIVAL CIOFF »

LE CIOFF SUISSE ET
LES RENCONTRES DE FOLKLORE
INTERNATIONAL DE FRIBOURG

S'ENGAGENT À

PROMOUVOIR L'IMAGE DU CIOFF,

DÉFINIR UN CONTEXTE CULTUREL SPÉCIFIQUE POUR LA PROGRAMMATION
DU FESTIVAL,

DIFFUSER LES PROGRAMMES DU PLAN D'ACTION CIOFF - UNESCO,

RÉALISER LES OBJECTIFS COMMUNS DU CIOFF SUISSE ET DES FESTIVALS CIOFF.

EN RÉALISANT CES ENGAGEMENTS, LES PARTENAIRES DE LA CHARTE ENTENDENT AUSSI DONNER UNE VISIBILITÉ CONCRÈTE À LA DÉCLARATION DE L'UNESCO :

« LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL
UN MIROIR DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE »

LE PRÉSIDENT DU CIOFF SUISSE

LE PRÉSIDENT DU FESTIVAL

FRIBOURG, LE 24.8.2004